

Compétences pédagogiques

Le MSH doit adhérer à une charte* et s'appropriier les outils* et méthodes* pédagogiques proposés par le DMG en les adaptant aux spécificités du service.

Le MSH-correspondant pédagogique, en lien avec le chef de service et le tuteur de l'EMG, doit en sus connaître le cursus administratif et pédagogique complet du DES-MG tel qu'il est décliné dans le « Programme du DES-MG ».

Adresses utiles

Faculté de médecine et pharmacie de Poitiers
6, rue de la Milétrie – BP199 - 86034 Poitiers Cedex
Tél. 05 49 45 43 43

Secrétariat de la scolarité : scolarite.dmg.medecine@univ-poitiers.fr
Marie Noëlle Bordage 05 49 45 43 23 et ??? Fricot 05 49 45 43 25

Responsables du DMG

Directeur du DMG	Pr. Philippe Binder	philippe.binder@univ-poitiers.fr
Coordonnateur du DES-MG	Pr Bernard Freche	bernard.freche@univ-poitiers.fr
Directeur du programme	Pr. Thierry Valette	thierry.valette@univ-poitiers.fr
Resp. stages hospitaliers	Pr Bernard Freche	bernard.freche@univ-poitiers.fr

Référents départementaux des stages du DMG

Charente	Dr. Véronique Lucke	veronique.lucke@ch-angouleme.fr
Charente Maritime	Dr. Bruno Gombert	bruno.gombert@ch-larocheville.fr
Deux-Sèvres	Dr. Faranpour Farnam	Farnam.FARANPOUR@ch-niort.fr
Vienne	Dr Martin Mickaël	Mickael.MARTIN@chu-poitiers.fr

Nota : tous les documents munis d'une* sont accessibles en téléchargement libre sur Google (Ressources publiques du DMG de Poitiers), sur le BV de l'ENT et sur les sites de la faculté <http://medphar.univ-poitiers.fr>



Faculté de Médecine & de Pharmacie
Département de Médecine Générale



SYNOPSIS de la MAITRISE de STAGES HOSPITALIERS de DES-MG

Organisation pratique générale

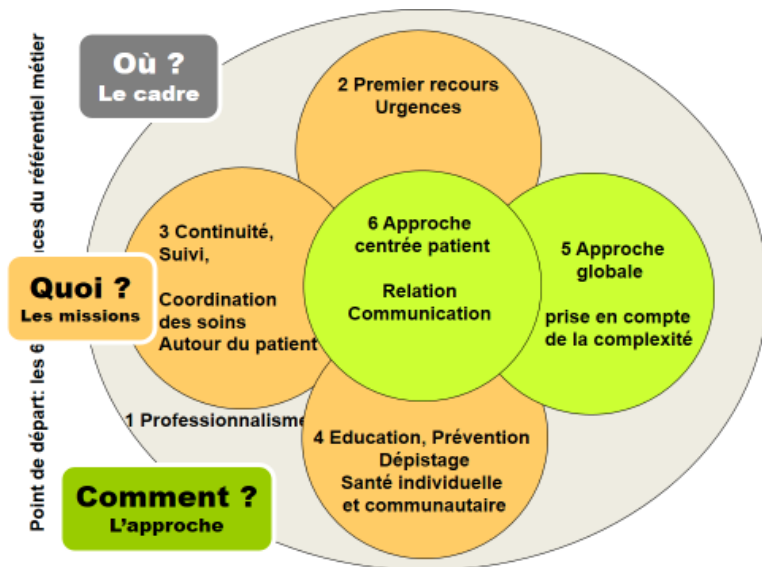
- **Durée des stages** : « Les obligations de service sont fixées à 10 demi-journées par semaine dont une consacrée à la formation universitaire et une à la formation personnelle qui peuvent être regroupées...dans la limite de 12 jours sur un semestre ».
- **Repos de sécurité** : « L'étudiant de médecine générale (EMG) participe au service de gardes et astreintes. Les gardes effectuées par l'EMG au titre du service normal de garde sont comptabilisées dans ses obligations de service à raison de deux demi-journées pour une garde. Il peut également assurer une participation supérieure au service normal de garde. L'EMG bénéficie d'un repos de sécurité à l'issue de chaque garde de nuit. Le temps consacré au repos de sécurité ne peut donner lieu à l'accomplissement des obligations de service hospitalières ou universitaires ».
- **Absences** : en cas d'absence, (vacances, maladies, remplacement etc.), celle-ci doit être immédiatement signalée au(x) maître(s) de stage (MSH), à la direction des affaires médicales du CHU et du CH concerné (ou service des ressources humaines du CH). Les absences liées à l'enseignement et à la formation personnelle (deux demi-journées par semaine) doivent faire l'objet d'une concertation avec le MSH correspondant pédagogique, le responsable médical du service et les co-étudiants afin de ne pas perturber le fonctionnement et la continuité du service. Le planning de ces enseignements fourni par l'EMG en début de semestre doit y contribuer.
- **Evaluation des compétences** : L'EMG a à sa disposition dans les ressources du BV les 11 familles de situations types et leurs déclinaisons qu'il doit avoir rencontrées et apprises à « gérer » au cours de son cursus de DES, un référentiel des 6 compétences du MG permettant de s'évaluer et

d'être évalué novice, intermédiaire ou compétent. Au début, pendant et à la fin de chaque stage, l'EMG évaluera avec son MSU les compétences qui peuvent être acquises puis ont été acquises pendant ce stage, ainsi que leur niveau. A la fin de celui-ci, il validera l'acquisition de ces compétences. Lors des rencontres avec son tuteur, il en fera la validation pédagogique.

Evaluation et validation du stage : l'évaluation est effectuée avec l'EMG par le (les) MSH. La validation est faite par le MSH-correspondant pédagogique à l'aide des grilles d'évaluation* et de validation* sur le PORTFOLIO électronique. Un stage non-validé offre l'opportunité à un EMG de poursuivre l'acquisition des compétences dans un autre service.

Objectifs des stages hospitaliers

Ces stages doivent contribuer à l'acquisition par l'EMG des 6 compétences génériques du médecin généraliste éditées par le Collège national des généralistes enseignants (CNGE).



Stage hospitalier

Il est réalisé en lien avec l'ensemble de l'équipe du service sous la supervision d'un MSH correspondant pédagogique éventuellement assisté d'autres MSH.

L'EMG a sous sa responsabilité au maximum 12 lits pour une DMS de 6 jours tout en étant supervisé au quotidien par un sénior du service.

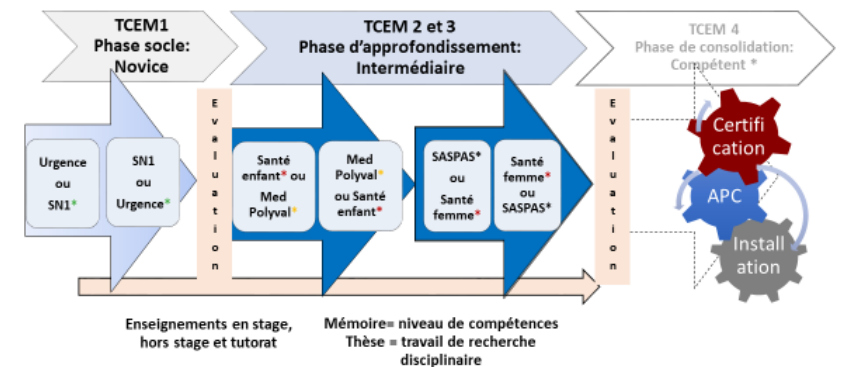
Le service évalue au moins une fois par an la charge de travail demandée à l'EMG. Il l'adapte au nombre d'étudiants et à l'activité du service.

Les tâches demandées à l'étudiant sont identifiables comme « activité médicale », en cohérence avec le programme du DES de MG dans une démarche formative.

Le MSH a accès par une « adresse invité » au bureau virtuel (BV) où sont accessibles, des ressources pédagogiques*, les calendriers des enseignements* et, le temps du stage, le PORTFOLIO électronique de l'EMG (Karuta) afin de pouvoir accéder à ses traces écrites.

Le MSH incite l'EMG à la rédaction de traces d'apprentissage à partir des situations cliniques authentiques rencontrées, et les évalue.

L'évaluation de fin de stage sera réalisée sur le **Portfolio électronique**. Une évaluation sera effectuée **avant le 14 juillet** pour la validation de la phase socle pour des raisons administratives.



* Médecine polyvalente possible

* SN1 ou urgence possible

* Remplacement

• A terme (2020?), 4^e année: Phase de consolidation: compétent = SASPAS professionnalisant

* En fonction des possibilités, dans une liste spécifique des stages d'approfondissement agréés: à défaut gynéco/femme/enfant/pédia A et/ou H puis stage libre A ou lieu agréé MG en 3^e année